

L'évolution démographique des principaux régimes de retraite en France depuis 1950

J.c. Chesnais

Citer ce document / Cite this document :

Chesnais J.c. L'évolution démographique des principaux régimes de retraite en France depuis 1950. In: Population, 44^e année, n°6, 1989. pp. 1029-1052;

doi: 10.2307/1533437

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1989_num_44_6_3525

Fichier pdf généré le 26/04/2018



Resumen

Chesnais Jean-Claude - La evolución demográfica de los principales regímenes de re- tiro en Francia desde 1950. Las jubilaciones representan alrededor de 1/8 del PIB y cerca de 1/6 del ingreso disponible de los hogares. Si los datos financieros relatives al seguro de vejez son bien cono- cidos, al menos a corto plazo, no sucede lo mismo respecto de los cotizantes ni de los beneficiarios : el sistema de seguridad social es un conjunto muy com pie jo formado de or- ganismos yuxtapuestos, compartimentados. El propósito de este articulo es contribuir a cla- rificar esa zona obscura, reconstituyendo la evolución a largo plazo (desde 1950) de los efectivos de cotizantes y de jubilados de los principales regímenes de base o complementa- rios, asi como presentar la evolución comparada de la carga según los diferentes regímenes. En todos los casos el numero de beneficiarios registra un incremento más o menos fuerte, al tiempo que el numero de cotizantes muestra contrastadas evoluciones, en la mayoria de los casos desfavorable, de donde se sigue un aumento de la carga de los regímenes. Esta ten- dencia se halla ligada a un fenómeno específicamente francés : el estancamiento secular del empleo, a lo que se añade, desde la recesión económica iniciada en 1973, la politica de evicción masiva del mercado de trabajo de las personas de edad. La encuesta anual sobre el empleo muestra que el numero de jubilados no ha dejado de incrementarse desde 1975, inclusive durante la fase de pásaje de las generaciones menos numerosas 1915-1919 a la edad del retiro, y, que la proporción de cotizantes con respecto a los jubilados descendió de 3,7 a 2,6 entre 1975 y 1988.

Résumé

Chesnais Jean-Claude. - L'évolution démographique des principaux régimes de retraite en France depuis 1950. Les retraites représentent environ 1/8 du PIB et près de 1/6 du revenu disponible des ménages. Si les données financières relatives à l'assurance vieillesse sont bien connues, tout au moins à court terme, il n'en est pas de même pour les cotisants et les bénéficiaires : le système de sécurité sociale est un ensemble très complexe, formé d'organismes juxtaposés, cloisonnés. Le propos de cet article est de contribuer à éclairer cette zone d'ombre, en reconstituant l'évolution à long terme (depuis 1950) des effectifs de cotisants et de retraités pour les principaux régimes de base et régimes complémentaires, et de présenter l'évolution comparée de la charge de ces différents régimes. Dans tous les cas, le nombre de bénéficiaires enregistre une hausse plus ou moins forte, cependant que le nombre de cotisants subit des évolutions contrastées, le plus souvent défavorables, d'où un alourdissement de la charge des régimes. Cette tendance est liée à un phénomène spécifique à la France : la stagnation séculaire de l'emploi, doublée, depuis la récession économique entamée en 1973, d'une politique d'éviction massive des personnes âgées du marché du travail. L'enquête annuelle sur l'emploi montre ainsi que le nombre de retraités n'a cessé de croître depuis 1975, même lors de la phase de passage des classes creuses 1915-1919 aux âges de la retraite, et que le nombre de cotisants par retraités est tombé de 3,7 à 2,6 entre 1975 et 1988.

Abstract

Chesnais Jean-Claude. - Demographic Trends in the Principal Retirement Schemes in France since 1950. Retirement benefits represent approximately one-eight of the GDP and one-sixth of available household income in France. Although financial information on retirement insurance is available, at least over the short term, this is not true of information about contributors and beneficiaries: the social security system is very complex, and consists of a number of distinct parts which are juxtaposed. The aim of this paper is to shed some light on this sector, by reconstituting long-term trends (since 1950) in the number of contributors and retired persons in the principal basic and supplementary retirement schemes, and to present a comparative analysis of the burden of these various schemes. In all cases, the number of beneficiaries rose more or less steeply, while the number of contributors tended to vary, most often downwards, thus causing a substantial increase in their burden. This tendency is associated with a phenomenon peculiar to France: the secular stagnation of employment, accompanied, since the economic recession which began in 1973. by a policy of massive eviction of older people from the labour market. An annual employment survey shows that the number of retired persons has been rising continuously since 1975, even when the much smaller cohorts of 1915-19 reached retirement age, and that the ratio of contributors to retired persons has fallen from 3.7 to 2.6 between 1975 and 1988.



L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE EN FRANCE DEPUIS 1950

La charge des retraites est d'autant plus lourde que les actifs sont moins nombreux en proportion des retraités. Cette question assombrit de plus en plus le futur des pays dévelop-

pés.

En France, elle se complique encore du fait que chaque profession (ou groupe de professions) dispose de son propre système. Jean-Claude CHESNAIS* a réuni avec une admirable patience les données qui décrivent l'évolution des 9 principaux régimes français de retraite. Même si des imprécisions subsistent, on dispose ici néanmoins d'un tableau presque complet. On constatera combien l'éventail des situations est ouvert : 7 retraités pour un actif chez les mineurs, et 0,3 pour les professions libérales.

On s'interrogera alors sur les limites du cercle de la solidarité : famille ou village dans l'Europe ancienne, profession ensuite, nation aujourd'hui. Des limites dont l'extension entraîne un affaiblissement des liens entre les personnes concernées. Là peut-être se joue le véritable avenir des re-

traites par répartition.

L'étude comparée de l'évolution financière des régimes de protection sociale procède généralement d'une analyse à court terme. Elle est, par ailleurs, rendue délicate par la multiplicité des régimes et l'extrême complexité institutionnelle qui s'y attache.

Le propos de cet article est de retracer à grands traits les tendances à long terme de la population cotisante et de la population bénéficiaire des principaux régimes de retraite (régimes de base et régimes complémentaires) et, par là, d'évaluer la variation comparée de la charge qui les caractérise.

L'exercice est difficile : les comptes relatifs aux divers organismes ne sont pas harmonisés. La définition du cotisant et, plus encore, celle du retraité, varie d'un cas à l'autre, au gré de la législation et de son application effective selon les professions ou les groupes de professions concernés. Depuis 1974, il existe un système de compensation financière

^{*} INED.

entre les différents régimes légaux de base des salariés et des non-salariés, les moins démunis renflouant les plus démunis. Les statistiques fournies à ce fonds spécial présentent, dès lors, une comparabilité plus grande, mais elles ont toutefois le défaut de ne nous renseigner que sur la période récente et sur les seuls régimes de base. L'écart entre les séries produites pour la compensation et les séries d'origine internes à chaque régime est cependant relativement faible, en particulier pour ce qui a trait aux tendances longues, qui nous intéressent ici.

I. – Les régimes de base

Nous examinerons successivement, cas par cas⁽¹⁾, l'évolution des effectifs répertoriés comme cotisants et comme retraités et nous en déduirons la série correspondante des coefficients de charge démographique bruts. Par coefficient de charge démographique brut, nous entendons le rapport du nombre de bénéficiaires⁽²⁾ de prestations de vieillesse au nombre de cotisants. Ce rapport est dit «brut» parce qu'il ne tient compte ni de la composition des populations de cotisants (temps plein / temps partiel) ni de celle des populations de retraités (titulaires de retraites à taux plein, de retraites partielles, ou de pensions de droit dérivé). Compte tenu de la spécificité des données de chaque régime, il convient d'être très prudent dans l'interprétation des résultats, en n'attachant d'importance qu'aux ordres de grandeur et surtout à leurs variations au cours du temps.

- 1) Le nombre de cotisants

 Dans la reconstitution qui suit, neuf régimes ont été retenus. Ce sont les suivants, par ordre d'importance décroissante du nombre de cotisants en 1986 (entre parenthèses, nous mentionnons le nom des organismes gestionnaires correspondants):
 - Salariés de l'industrie et du commerce : régime général (CNAVTS : Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse des Travailleurs Salariés);
 - Fonctionnaires civils et militaires (Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des Finances);
 - Exploitants agricoles (MSA: Mutualité Sociale Agricole);
 - Agents des collectivités locales (CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales);
 - Patrons de l'Industrie et du Commerce (ORGANIC : Caisse Nationale de l'Organisation Autonome d'Assurance-Vieillesse de l'Industrie et du Commerce);

⁽¹⁾ Nous tenons à remercier les actuaires et statisticiens des différents régimes pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans le dépouillement des archives nécessaires à cette synthèse.
(2) Toutes catégories confondues, c'est-à-dire y compris les titulaires de pensions de reversion.

- Salariés agricoles (MSA: Mutualité Sociale Agricole);
- Artisans (CANCAVA : Caisse Autonome Nationale de Compensation de l'Assurance-Vieillesse Artisanale);
- Professions libérales (CNAVPL : Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse des Professions Libérales);
- Mineurs (CANSSM : Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines).

Le régime le plus important, et de loin, est le régime général; il regroupe l'ensemble des salariés de l'industrie et du commerce. En 1987, il compte 12,7 millions de cotisants pour une population active totale occupée de 21,5 millions (soit 60 % des actifs). Ses effectifs ont culminé en 1979, à la veille du second choc pétrolier, avec un total de 13,4 millions. Pendant l'époque des Trente Glorieuses, l'expansion de ce régime a été soutenue : en 1950, en effet, le nombre de cotisants dépassait à peine 8 millions. Avec la récession économique et l'aggravation du chômage, cette croissance a connu un coup d'arrêt et même fait place, depuis la fin des années 1970, à un recul sensible (perte de près de 700 000 cotisants entre 1979 et 1987).

Plus simple est l'évolution du régime des exploitants agricoles : la diminution des ressortissants y est continue, quasi linéaire. Avec en 1956, peu après sa création (1952), près de 4 millions de cotisants, ce régime occupait alors la seconde place, loin devant les autres grands régimes (fonctionnaires, salariés agricoles, patrons de l'industrie et du commerce, artisans). En 1987, le nombre de cotisants est tombé à 1,5 million; il est désormais sensiblement inférieur à celui des fonctionnaires de l'État (enseignants, postiers, militaires, etc.) qui, partant d'un effectif initial de l'ordre de 900 000 en 1950, a connu une augmentation continue, l'amenant à englober, dès 1980, plus de 2 millions de personnes. La présente décennie marque cependant une stabilisation (figure 1).

Peu nombreux au lendemain de la guerre (220 000 environ en 1950), les fonctionnaires locaux (agents hospitaliers, notamment) ont enregistré une poussée très forte et, du fait de la loi de décentralisation, quasi ininterrompue jusqu'à nos jours. Avec 1,4 million de cotisants en 1987, ce régime occupe la quatrième place et est en passe de prendre la troisième devant celui des exploitants agricoles.

Le régime des salariés agricoles subit, quant à lui, une évolution parallèle à celle des exploitants : entre 1950 et 1980, l'effectif des cotisants régresse de moitié (1,2 million au début des années 1950, 600 000 environ au milieu des années 1980).

Le destin du régime des patrons de l'industrie et du commerce est plus contrasté : à une montée sensible mais de courte durée (jusque 1955-1956) conduisant à un sommet de l'ordre de 1 million succède, en effet, un déclin ramenant le nombre des cotisants en deçà de ce qu'il était en 1950 (680 000 au milieu des années 1980, au lieu de 715 000 en 1950).

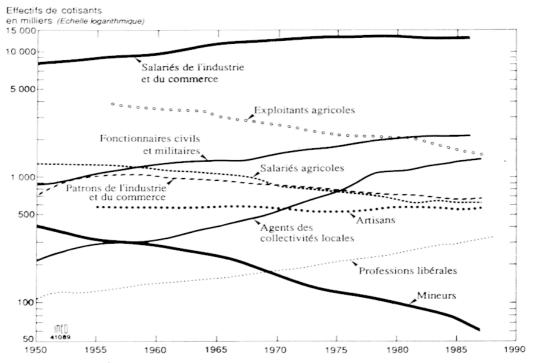


Figure 1. – Évolution du nombre de cotisants des principaux régimes de retraite de base.

Pour les artisans, en revanche, la courbe est presque plate, oscillant, tout au long des dernières décennies, entre 550 000 et 600 000 cotisants.

Enfin, le régime des mineurs, qui correspond à une profession en voie d'extinction, voit s'effondrer ses effectifs : ceux-ci ne représentent plus que 60 000 en 1987 alors qu'ils avaient culminé à 500 000 au lendemain de la guerre. Les professions libérales offrent l'image inverse : celle d'un corps en expansion régulière : environ 100 000 vers 1950, 140 000 vers 1960, 175 000 vers 1970, 250 000 vers 1980, plus de 330 000 en 1988. C'est ce régime qui, par son rythme de croissance, manifeste le plus fort dynamisme, devançant ainsi le corps des agents des collectivités locales. Après une montée rapide des emplois de fonctionnaires, on enregistre soit un ralentissement (agents des collectivités locales), soit une stagnation (agents de l'État). Dans tous les autres cas (salariés, employeurs et travailleurs indépendants), on assiste, depuis plus ou moins longue date, soit à une contraction marquée des effectifs, soit, au mieux, à une stabilisation (cas des artisans) : tableau 1, pages suivantes.

2) Le nombre de retraités Pour les retraités la statistique est plus complexe que pour les cotisants. Peuvent, en effet, percevoir des retraites, au titre d'un régime donné, les individus ayant cotisé à un moment ou à un autre de leur carrière

professionnelle à la caisse de ce régime, ainsi que les ayants-droit de ces individus (veuves, orphelins). Un même individu peut donc être retraité de plusieurs régimes à la fois: la multiplicité des pensions est telle que chaque retraité perçoit en moyenne 1,6 retraite provenant d'un régime de base (et 1,2 d'un régime complémentaire)⁽³⁾. Compte tenu de la variabilité de la notion de retraité⁽⁴⁾ d'un régime à l'autre, les comparaisons sont ici plus délicates, sauf pour les tendances à long terme.

Quel que soit l'ensemble professionnel considéré, pour le nombre de retraités l'évolution est uniforme : la tendance est partout orientée à la hausse (figure 2).

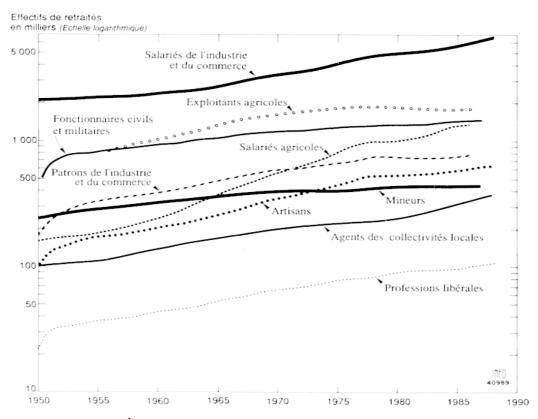


Figure 2. – Évolution du nombre de retraités des principaux régimes de retraite de base.

⁽³⁾ Source: SESI (Service des Statistiques des Études et des Systèmes d'Information): Les retraités. Premiers résultats de l'échantillon inter-régimes de retraités, Informations rapides. nº 148, Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, Paris, décembre 1989

⁽⁴⁾ Les définitions utilisées et les méthodes de dénombrement de l'effectif de retraités diffèrent d'un régime à l'autre; pour les fonctionnaires de l'État, par exemple, il s'agit d'un décompte de retraites; or, une même personne peut être titulaire de deux, voire trois pensions au titre du régime des fonctionnaires (cas d'une femme anciennement fonctionnaire devenue veuve dont l'époux a été successivement militaire et agent civil de l'État). Par ailleurs, ces retraites sont, pour une certaine fraction, versées à l'étranger à des non-résidents (anciens travailleurs migrants, personnes étrangères ayant travaillé pour l'administration coloniale, etc.).

TABLEAU 1. - NOMBRE DE COTISANTS DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE DE BASE (en milliers).

Année	Régime général ^(a)	Salariés agricoles	Fonctionnaires civils et militaires	Agents de collectivités locales	Mineurs
1950	8 100	1 288,5	866,5		404,9
1951	8 300	1 288,5			392,4
1952	8 400	1 290,0	947,0		370,0
1953	8 500	1 293,1			350,0
1954	8 700	1 295,8			330,0
1955	8 900	1 295,0			316,7
1956	9 000	1 256,4	1 134,4	300,0	313,3
1957	9 200	1 237,0		302,5	314,0
1958	9 300	1 209,9		296,6	310,2
1959	9 400	1 190,0		299,5	302,7
1960	9 700	1 163,9		317,7	284,4
1961	10 000	1 143,7		331,2	273,8
1962	10 500	1 122,3	1 330,7	354,8	267,2
1963	10 900	1 091,1		375,1	257,1
1964	11 300	1 078,9		386,6	248,8
1965	11 500	1 062,0		407,5	239,4
1966	11 750	1 036,1	1 342,9	429,2	227,7
1967	11 880	1 011,5	1 356,0	454,1	211,0
1968	11 970	965,9		453,2	193,5
1969	12 280	893,7	1 472,9	497,5	178,1
1970	12 610	830,5		542,3	164,6
1971	12 558*	822,1		585,2	155,6
1972	12 850	822,4		635,1	145,2
1973	13 186	813,7		682,3	132,0
1974	13 120	804,4		723,2	126,3
1975	13 016	768,1	1 782,4	783,3	127,9
1976	13 237	745,3		830,4	121,4
1977	13 388	720,0	1 917,2	974,3	114,6
1978	13 350	698,7		1 082,1	108,6
1979	13 410	669,8	2 004,9	1 039,6**	101,7
1980	13 354	658,2	2 039,1	1 109,5	97,1
1981	13 207	633,6	2 131,9	1 155,1	92,8
1982	12 927	614,2	2 109,9	1 204,1	91,7
1983	12 925	653,3	2 154,7	1 257,8	87,9
1984	13 039	639,6	2 196,4	1 286,2	81,6
1985	12 944	630,8	2 161,9	1 348,1	74,9
1986	12 795	627,6	2 182,9	1 374,9	66,8
1987	12 737			1 406,0	60,1
1988					

^{*} Rupture de série avec la définition précédente selon laquelle le nombre de cotisants en 1971 s'établit à 12,840 millions

** Changement de définition par rapport à l'année précédente.

(a) Salariés de l'industrie et du commerce.

TABLEAU 1 (suite)

Année	Exploitants agricoles	Industriels et commerçants	Artisans	Professions libérales
1950		715,3		103,3
1951		822,2		118,8
1952		883,9		120,7
1953		970,0		120,8
1954		1 008,1		121,0
1955		1 020,9	585,7	124,4
1956	3 870,0	1 023,8	571,1	127,0
1957	3 814,7	1 019,4	566,0	133,7
1958	3 739,2	1 013,5	565,3	137,0
1959	3 691,5	1 003,7	570,2	139,1
1960	3 651,8	994,7	576,2	141,7
1961	3 556,6	991,9	573,2	143,7
1962	3 523,1	982,2	572,0	147,2
1963	3 484,8	966,3	577,9	150,4
1964	3 405,8	957,8	588,7	153,8
1965	3 124,7	946,4	591,1	155,6
1966	3 049,8	928,0	592,5	160,2
1967	2 935,6	909,4	587,3	166,4
1968	2 851,3	889,8	579,7	169,1
1969	2 763,2	876,8	564,8	174,0
1970	2 648,7	853,4	553,7	176,9
1971	2 542,3	830,2	547,0	185,9
1972	2 454,2	801,8	544,6	190,4
1973	2 371,9	782,7	574,4	197,1
1974	2 302,7	761,8	578,1	203,4
1975	2 237,4	750,8	573,4	210,0
1976	2 217,0	746,2	576,2	218,2
1977	2 170,8	738,1	582,9	222,4
1978	2 126,0	736,1	590,6	230,9
1979	2 087,7	729,2	592,9	241,0
1980	2 051,6	724,3	597,5	253,6
1981	2 047,8	718,2	594,5	265,6
1982	1 930,8	704,7	586,7	274,8
1983	1 777,9	695,7	575,9	282,0
1984	1 721,6	691,4	562,3	291,4
1985	1 656,5	683,5	555,1	302,7
1986	1 600,6	678,0	555,9	311,4
1987	1 501,7	682,1	557,0	323,2
1988			552,5	336,2

TABLEAU 2. – NOMBRE DE RETRAITÉS DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE DE BASE (en milliers).

Année	Régime général	Salariés agricoles	Fonctionnaires civils et militaires*	Agents de collectivités locales	Mineurs
1950	2 156,0	161,3			243,2
1951	2 154,3	165,0			253,1
1952	2 163,0	170,5	749,6		260,7
1953	2 219,4	176,7	770,9		268,6
1954	2 214,2	173,3	804,6		276,7
1955	2 257,3	186,9	834,3	121,1	286,4
1956	2 259,4	194,0	840,3	125,0	295,1
1957	2 266,3	200,0	874,7	128,4	302,8
1958	2 276,1	208,0	876,9	130,7	311,3
1959	2 301,0	222,0	911,7	134,7	318,7
1960	2 344,5	240,0	920,4	135,4	326,4
1961	2 381,6	263,0	940,3	143,5	334,9
1962	2 426,0	286,0	964,7	147,4	340,3
1963	2 475,2	310,0	1 007,7	153,1	346,5
1964	2 582,3	340,0	1 043,3	156,7	352,3
1965	2 678,6	373,0	1 048,1	161,4	359,0
1966	2 802,3	406,0	1 085,3	169,7	365,8
1967	2 946,1	441,0	1 119,2	177,5	375,6
1968	3 069,4	473,0	1 140,2	183,8	382,7
1969	3 183,0	507,0	1 155,3	189,2	387,6
1970	3 321,5	542,0	1 182,3	193,8	391,7
1971	3 442,0	577,0	1 199,1	200,3	396,4
1972	3 562,3	621,0	1 214,3	204,5	399,8
1973	3 719,3	679,0	1 231,9	209,1	400,2
1974	3 901,0	734,5	1 248,4	214,8	400,4
1975	4 138,1	805,0	1 265,9	217,4	407,8
1976	4 369,8	887,4	1 282,9	222,3	413,7
1977	4 527,0	924,3	1 295,2	226,9	420,8
1978	4 703,9	956,1	1 309,7	232,0	426,1
1979	4 842,1	992,6	1 324,0	237,0	429,5
1980	4 984,5	1 025,9	1 343,8	245,8	432,4
1981	5 108,9	1 077,7	1 361,1	256,9	434,1
1982	5 159,0	1 125,0	1 379,5	268,2	437,2
1983	5 287,6	1 180,1	1 398,0	280,6	436,9
1984	5 575,5	1 302,3	1 422,3	299,1	436,7
1985	5 860,5	1 315,1	1 443,7	316,5	438,1
1986	6 155,7	1 448,4	1 466,7	333,8	438,1
1987	6 422,6	1 521,5	1 463,0	352,1	437,4
1988	6 722,1			371,3	

TABLEAU 2 (suite)

Année	Exploitants agricoles	Industriels et commerçants	Artisans	Professions libérales
1950		172,3	98,5	23,3
1951		243,0	132,0	31,3
1952		273,1	144,7	33,6
1953		296,5	153,9	34,3
1954		317,2	164,4	35,1
1955		330,1	172,3	36,2
1956	8,818	337,5	177,4	37,1
1957	865,5	348,2	183,5	38,4
1958	924,6	359,0	188,2	39,8
1959	966,8	369,0	195,1	40,7
1960	1 015,4	388,9	202,3	43,6
1961	1 062,7	402,8	202,3	44,3
1962	1 104,2	415,8	221,2	45,9
1963	1 163,0	433,3	231,6	47,8
1964	1 248,5	454,5	242,2	50,8
1965	1 321,3	474,0	252,9	53,2
1966	1 399,7	496,7	271,1	55,4
1967	1 465,3	520,3	289,6	57,7
1968	1 516,4	541,0	308,0	60,0
1969	1 572,3	559,2	323,1	62,9
1970	1 610,0	576,4	340,6	65,0
1971	1 651,0	595,4	357,6	67,1
1972	1 684,0	609,4	375,4	69,6
1973	1 716,4	626,5	392,7	71,9
1974	1 758,6	643,4	417,8	74,1
1975	1 826,1	668,3	442,3	77,2
1976	1 845,9	690,8	470,2	80,2
1977	1 858,7	715,1	498,3	80,6
1978	1 859,7	730,4	517,4	83,7
1979	1 853,7	738,2	528,1	86,8
1980	1 836,4	743,8	539,2	90,4
1981	1 820,2	744,7	544,0	91,8
1982	1 804,2	744,3	546,4	93,2
1983	1 778,3	744,0	550,8	93,7
1984	1 771,2	749,9	559,7	95,0
1985	1 781,7	765,1	578,8	96,3
1986	1 821,5	784,8	598,1	100,0
1987	1 865,7	802,9	615,2	103,4
1988		-	631,6	107,5

Tout au plus relève-t-on, depuis une dizaine d'années, un plafonnement, voire une légère décroissance dans le cas des métiers très vieillis (mineurs, agriculteurs exploitants). C'est sur le rythme de croissance que portent les différences. Mais, en toute hypothèse, la croissance est forte en comparaison de celle des effectifs de cotisants puisque, même dans le cas des régimes les plus anciennement créés, donc atteints par le phénomène de maturation (versement de pensions pleines) comme pour les fonctionnaires de l'État ou les mineurs, on a affaire à un doublement du nombre de retraités. Pour les exploitants agricoles, avant la phase de stabilisation récente, les effectifs avaient, de même, doublé, mais en l'espace de 15 ans seulement (1956-1971). Le nombre d'exploitants retraités dépasse aujourd'hui 1,8 million, il est supérieur à celui des cotisants. C'est pour les salariés agricoles que le gonflement des effectifs de bénéficiaires est le plus rapide puisque le nombre de retraités a été multiplié par près de 10 en moins de 40 ans (161 300 en 1950, 1 521 500 en 1987) : figure 2. Mais, du fait de son poids, c'est le régime général qui retiendra le plus notre attention : en un tiers de siècle, le nombre de retraités a triplé, passant de 2,2 millions en 1954 à 6,7 millions en 1987. L'incidence de la conjoncture économique et de l'abaissement corrélatif de l'âge de départ à la retraite s'y est fait sentir de façon massive : le nombre de retraités s'est, en effet, accru de 3 millions depuis 1973. Le rythme annuel moyen d'augmentation du nombre de retraités est passé de 2,4 % en moyenne annuelle durant la période 1950-1973 à 4,0 % entre 1973 et 1988, ceci alors que le nombre de cotisants non seulement cessait de s'accroître, mais diminuait fortement (tableau 2).

3) Le cœfficient de charge brute

Le régime le plus déséquilibré est celui des mineurs, qui compte 7 fois plus de retraités que de cotisants; viennent ensuite celui des salariés agricoles (plus de 2 retraités pour 1 cotisant), puis des employeurs et travailleurs indépendants, avec des coefficients de charge de l'ordre de 1,1 à 1,2, donc, là encore, un effectif de retraités sensiblement supérieur à celui des cotisants (figure 3).

Compte tenu de l'ancienneté du régime, de la fréquente précocité des âges de départ en retraite (cas des militaires ou des instituteurs, par exemple) et, de la faible mortalité des groupes de population concernés⁽⁵⁾, les fonctionnaires se caractérisent par un coefficient de charge élevé : environ 7 retraités pour 10 cotisants. Le cas des agents des collectivités locales est le seul qui ait vu régresser fortement sa charge démographique en longue période : celle-ci a diminué de moitié entre la fin des années 1950 et le début des années 1980 (passage de 4 retraités à 2 retraités pour

⁽⁵⁾ Cette sous-mortalité relative accroît à la fois la probabilitré d'accès à la retraite et la durée de versement des pensions pour les anciens fonctionnaires et leurs ayants-droit (veuves, principalement).

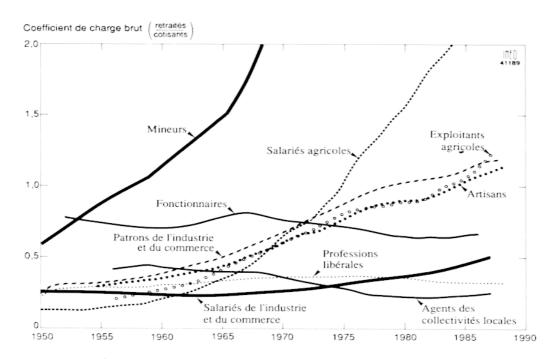


Figure 3. – Évolution comparée du cœfficient de charge démographique brut des principaux régimes de retraite de base.

10 cotisants); toutefois, cette période d'allègement est désormais achevée car une nette inflexion à la hausse est en cours depuis 1983. Ainsi, entre 1983 et 1987, le rythme annuel moyen d'augmentation du nombre de retraités est plus de deux fois supérieur à celui des cotisants (5,8 % au lieu de 2,8 %). Le cas des professions libérales est assez singulier puisque, après avoir augmenté régulièrement jusqu'au milieu des années 1970, la charge tend à décroître sensiblement. Les professions libérales connaissent, en effet, un important renouveau : leurs effectifs de cotisants se sont accrus de plus de 100 000 en dix ans (336 200 en 1988, 230 900 en 1978). C'est pour ce régime – après celui des collectivités locales (2,5 retraités pour 10 cotisants) – que la charge est la moins lourde : 3,2 retraités pour 10 cotisants (tableau 3).

Le cas du régime des mineurs, institué en 1894, illustre, de façon caricaturale, le cycle de vie d'un système de retraite à base étroite, limitée à une seule profession. En l'espèce, l'évolution technique (hausse de la productivité) et surtout l'apparition de nouvelles sources d'énergie (pétrole, électricité, gaz, nucléaire, etc.) n'ont pas tardé à tarir le recrutement nécessaire dans la profession des mineurs, alors même que les effectifs de retraités étaient en phase d'ascension rapide : le progrès économique mettait ainsi en cause la viabilité du système de retraite correspondant. Au milieu des années 1920, la situation était florissante : on comptait, en moyenne, 6 cotisants pour l retraité, en 1926; une trentaine d'années plus tard seulement, en 1957, le nombre de pensionnés devenait équivalent à celui des actifs cotisants et trente ans plus tard à nouveau, la situation

TABLEAU 3. – CŒFFICIENT DE CHARGE DEMOGRAPHIQUE BRUT (Nombre de retraités/Nombre de cotisants)

DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE DE BASE

Année	Régime général	Salariés agricoles	Fonctionnaires civils et militaires	Agents de collectivi- tés locales	Mineurs
1950	0,266	0,125			0,600
1951	0,260	0,128			0,645
1952	0,251	0,132	0,792		0,705
1953	0,261	0,137			0,768
1954	0,255	0,134			0,839
1955	0,254	0,144			0,905
1956	0,251	0,154	0,741	0,417	0,942
1957	0,246	0,162		0,424	0,964
1958	0,245	0,172		0,441	1,003
1959	0,245	0,187		0,450	1,053
1960	0,245	0,206		0,426	1,148
1961	0,238	0,230		0,433	1,223
1962	0,231	0,255	0,725	0,415	1,274
1963	0,227	0,284		0,408	1,348
1964	0,229	0,315		0,405	1,416
1965	0,233	0,351		0,396	1,500
1966	0,238	0,392	0,808	0,395	1,607
1967	0,248	0,436	0,825	0,391	1,779
1968	0,256	0,490		0,406	1,977
1969	0,259	0,567	0,784	0,380	2,177
1970	0,263	0,653		0,357	2,379
1971	0,274	0,702		0,342	2,548
1972	0,277	0,755		0,322	2,754
1973	0,282	0,834		0,306	3,032
1974	0,297	0,913		0,297	3,170
1975	0,318	1,048	0,707	0,278	3,188
1976	0,330	1,191		0,268	3,407
1977	0,338	1,284		0,233	3,671
1978	0,352	1,368		0,214	3,924
1979	0,361	1,482	0,660	0,228	4,223
1980	0,373	1,559	0,659	0,222	4,453
1981	0,387	1,700	0,638	0,222	4,678
1982	0,399	1,832	0,654	0,223	4,768
1983	0,409	1,806	0,649	0,223	4,970
1984	0,428	2,036	0,648	0,233	5,352
1985	0,453	2,085	0,668	0,235	5,849
1986	0,481	2,308	0,672	0,243	6,558
1987	0,504			0,250	7,278
1988					

TABLEAU 3 (suite)

Année	Exploitants agricoles	Industriels et commerçants	Artisans	Professions libérales
1950		0,241		0,226
1951		0,296		0,264
1952		0,309		0,278
1953		0,306		0,284
1954		0,315		0,290
1955		0,323	0,294	0,292
1956	0,212	0,330	0,311	0,292
1957	0,227	0,342	0,324	0,287
1958	0,247	0,354	0,333	0,291
1959	0,262	0,368	0,342	0,292
1960	0,278	0,391	0,351	0,308
1961	0,299	0,406	0,368	0,309
1962	0,313	0,423	0,387	0,312
1963	0,334	0,448	0,401	0,317
1964	0,367	0,475	0,411	0,330
1965	0,423	0,501	0,428	0,341
1966	0,459	0,535	0,458	0,346
1967	0,499	0,572	0,493	0,347
1968	0,532	0,608	0,531	0,355
1969	0,569	0,638	0,572	0,361
1970	0,608	0,675	0,615	0,368
1971	0,649	0,717	0,653	0,361
1972	0,686	0,760	0,689	0,365
1973	0,724	0,800	0,684	0,365
1974	0,764	0,845	0,723	0,365
1975	0,822	0,890	0,771	0,368
1976	0,834	0,926	0,816	0,368
1977	0,857	0,969	0,855	0,362
1978	0,874	0,992	0,876	0,362
1979	0,888	1,012	0,891	0,360
1980	0,895	1,027	0,902	0,356
1981	0,889	1,037	0,915	0,346
1982	0,934	1,056	0,931	0,339
1983	1,000	1,069	0,956	0,332
1984	1,029	1,085	0,995	0,326
1985	1,076	1,119	1,043	0,318
1986	1,138	1,158	1,076	0,321
1987	1,242	1,177	1,104	0,320
1988			1,143	0,320

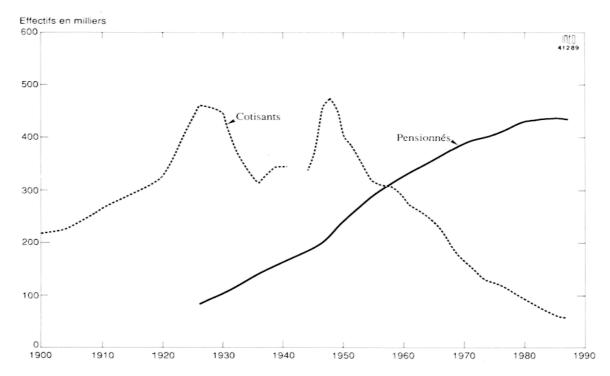


Figure 4. – Évolution du nombre de cotisants et du nombre de bénéficiaires d'avantage-vieillesse pour le régime des mines, 1900-1988.

s'est complètement inversée : en 1987, il y a 7 retraités pour 1 cotisant. Depuis la fin des années 1970, le nombre de retraités s'est stabilisé autour de 440 000 alors que la courbe des cotisants continue de s'effondrer (60 000 en 1987 au lieu de 480 000 en 1948) : figure 4.

II. - Les régimes complémentaires

Il ne saurait être question d'analyser en détail la situation des régimes complémentaires, ne serait-ce qu'en raison de leur multiplicité (environ 400 institutions). Nous nous contenterons de reconstituer les tendances propres aux trois plus grands ensembles – l'ARRCO (Association des Régimes de Retraite Complémentaire), l'AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres) et l'IRCANTEC (Institution des Retraites Complémentaires des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités locales) – depuis leur création⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ Dans le cas de l'IRCANTEC, créée par un décret du 23 décembre 1970, avec effet au ler janvier 1971, qui résulte de la fusion de l'IPACTE (Institution de Prévoyance des Cadres Temporaires de l'Etat) née en 1950 et de l'IGRANTE (Institution Générale de Retraite des Agents Non Titulaires de l'Etat), l'effectif des bénéficiaires a cependant pu être reconstitué rétrospectivement jusqu'en 1965.

TABLEAU 4. – ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COTISANTS DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (en milliers).

Année	AGIRC	ARRCO	IRCANTEC
1948	224,1		
1949	256,2		
1950	309,9		
1951	336,8		
1952	369,6		
1953	394,9		
1954	425,4		
1955	452,9		
1956	482,3		
1957	523,1		
1958	567,9		
1959	615,3		
1960	661,3		
1961	705,0		
1962	752,5	6 162	
1963	794,8	6 287	
1964	842,1	6 534	
1965	885,6	6 9 1 3	
1966	936,1	7 465	
1967	977,1	7 763	
1968	1 014,6	7 788	
1969	1 062,1	8 146	
1970	1 128,4	8 592	
1971	1 213,3	8 811	900
1972	1 267,4	9 174	994
1973	1 367,7	12 398*	1 100
1974	1 467,9	14 419*	1 500
1975	1 527,8	14 780	1 600
1976	1 600,9	15 469	1 700
1977	1 665,6	16 253	1 700
1978	1 724,9	16 748	1 700
1979	1 769,5	16 934	1 700
1980	1 892,6	16 502	1 700
1981	1 940,4	16 494	1 720
1982	1 974,7	16 414	1 800
1983	2 198,4	16 407	1 890
1984	2 238,1	15 823	1 800
1985	2 268,3	15 505	1 760
1986	2 289,6	15 324	1 820
1987	2 331,9	15 429	1 020

Créée en décembre 1961, l'ARRCO est un ensemble qui regroupe 45 régimes différents. La statistique comporte, dès lors, un certain nombre de doubles comptes; par ailleurs, un même individu peut être compté au titre d'opérations obligatoires et d'opérations facultatives. En décembre 1972, la loi généralise l'obligation d'adhérer à un régime complémentaire : elle vient ainsi compléter ce qui s'était étendu jusqu'alors par voie conventionnelle. L'effet sur la série statistique est très sensible durant les années 1973 et 1974 : ainsi, entre 1972 et 1974, le nombre de cotisants s'accroît de plus de 5 millions (14,4 millions en 1974, au lieu de 9,2 en 1972). soit une hausse de moitié (tableau 4) alors que durant les deux années précédentes la croissance des effectifs avait été inférieure à 600 000. Fin 1987, le nombre de cotisants était évalué à 15,4 millions, cependant que, un quart de siècle plus tôt, au moment de sa constitution, en 1962, ce régime ne comptait que 6,2 millions d'adhérents. Ainsi, l'accroissement des effectifs de cotisants ne s'explique pas seulement par la loi de généralisation (1972), mais aussi par l'extension du champ d'application de l'ARRCO aux «cadres» sur la partie de leur salaire sous plafond (1974) et au secteur des salariés agricoles (1977-1978).

Plus spectaculaire encore est l'évolution de l'AGIRC puisque, en 40 ans, le nombre de cotisants a plus que décuplé (224 000 fin 1948, 2 400 000 fin 1988). On trouve là le reflet de l'élévation du niveau d'instruction et de qualification de la population active. Ce mouvement ascendant ininterrompu diffère profondément de celui de l'ARRCO qui, après avoir vu ses effectifs croître jusqu'en 1979, fait aujourd'hui face à un recul du nombre de ses parties versantes. Pour l'IRCANTEC, qui touche des

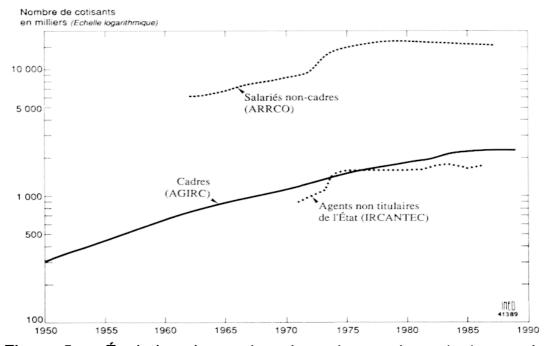


Figure 5. – Évolution du nombre de cotisants des principaux régimes de retraite complémentaires.

personnels à statut souvent précaire, le dénombrement est affaire délicate : pour une année donnée, il s'agit, en effet, d'individus ayant cotisé à un moment ou à un autre de cette année ; c'est sans doute dans ce cas que le chiffre s'éloigne le plus de la notion d'années — agents à temps plein. Ainsi, en 1986, le nombre de cotisants enregistrés s'élève à 1,8 million, alors que le nombre de cotisants-années est supposé avoisiner 1 million. Depuis 1976, l'effectif de cotisants ne semble guère avoir varié alors qu'il avait presque doublé au début des années 1970 (figure 5).

Dans les trois cas considérés, le nombre de bénéficiaires de pensions de retraite enregistre une hausse massive (tableau 5).

Fin 1948, le nombre de retraités de l'AGIRC était inférieur à 200 000; fin 1988, il approche le million; en 1972-1973, à la veille du premier choc pétrolier, il n'était encore que de l'ordre de 400 000. Parallèlement à une série d'allocations, l'ARRCO publie une série d'"allocataires distincts" (sans doubles comptes); de même que pour l'AGIRC, le nombre de retraités a plus que doublé depuis 1972-1973, passant de 2,7 à environ 7 millions en fin 1988. Mais c'est pour l'IRCANTEC que le changement relatif est le plus marqué: le nombre de retraités a bondi de 101 000 en 1973 à 946 000 en 1988 (figure 6).

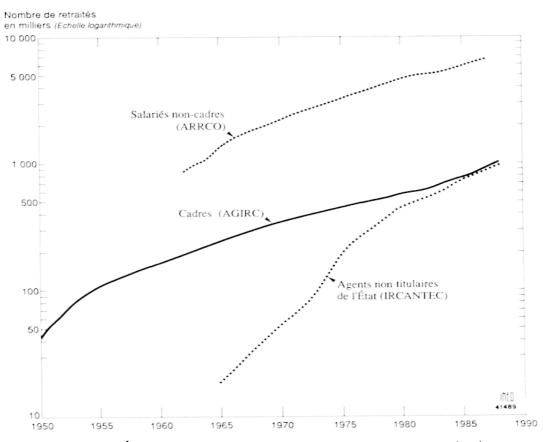


Figure 6. – Évolution du nombre de retraités des principaux régimes de retraite complémentaires.

TABLEAU 5. – ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS POUR LES PRINCIPAUX RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES (en milliers).

Année	AGIRC	ARRCO	IRCANTEC
1948	19,5		
1949	29,4		
1950	41,4		
1951	54,4		
1952	69,3		
1953	83,6		
1954	97,1		
1955	107,9		
1956	120,4		
1957	130,6		
1958	141,2		
1959	153,0		
1960	165,8		
1961	179,7		
1962	195,2	853	
1963	211,3	996	
1964	227,9	1 052	
1965	248,6	1 330	19,0
1966	267,2	1 545	23,4
1967	285,1	1 741	29,6
1968	305,3	1 874	35,7
1969	326,5	2 029	43,9
1970	345,2	2 211	54,1
1971	375,7	2 404	64,7
1972	394,9	2 613	78,4
1973	413,2	2 761	101,0
1974	434,9	2 907	141,0
1975	456,6	3 210	193,0
1976	481,5	3 511	237,0
1977	501,7	3 771	283,0
1978	521,4	4 269	335,0
1979	540,0	4 572	395,0
1980	594,7	4 771	443,0
1981	609,0	4 962	490,0
1982	622,5	5 113	530,0
1983	688,3	5 240	584,0
1984	734,9	5 554	652,0
1985	790,5	5 992	729,0
1986	856,9	6 359	817,0
1987	919,7	6 600	886,0
1988			946,0

TABLEAU 6. – ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE CHARGE DÉMOGRAPHIQUE BRUT (nombre de retraités/nombre de cotisants) DES PRINCIPAUX RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE VIEILLESSE

Année	AGIRC	ARRCO	IRCANTEC
1948	0,087		
1949	0,115		
			-
1950	0,134		
1951	0,162		
1952	0,175		
1953	0,212		
1954	0,229		
1955	0,238		
1956	0,250		
1957	0,250		
1958	0,249		
1959	0,249		
1960	0,251		
1961	0,255		
1962	0,259	0,138	
1963	0,266	0,158	
1964	0,271	0,161	
1965	0,280	0,192	
1966	0,285	0,207	
1967	0,292	0,224	
1968	0,301	0,240	
1969	0,307	0,249	
1970	0,306	0,257	
1971	0,310	0,273	0,072
1972	0,312	0,285	0,079
1973	0,302	0,223*	0,092
1974	0,296	0,202*	0,094
1975	0,299	0,217	0,121
1976	0,301	0,227	0,139
1977	0,301	0,232	0,166
1978	0,302	0,255	0,197
1979	0,305	0,270	0,232
1980	0,314	0,289	0,261
1981	0,314	0,301	0,285
1982	0,315	0,312	0,294
1983	0,327	0,319	0,309
1984	0,332	0,351	0,362
1985	0,348	0,386	0,414
1986	0,374	0,415	0,449
1987	0,394	0,428	(0,492)**
1988			(0,525)**

^{*} Changement de champ (voir texte)

^{**} Donnée provisoire

Le phénomène est lié à des facteurs institutionnels : l'IRCANTEC attribue des retraites à des catégories de plus en plus diverses de personnes ayant exercé à un moment ou à l'autre de leur carrière des fonctions de service public (maires, agents des collectivités locales, fonctionnaires civils et militaires ayant travaillé moins de 15 ans, personnes françaises ou étrangères ayant servi la France dans les colonies, etc.). Nombre de ces retraités n'ont pas cotisé à l'IRCANTEC ou aux organismes qui l'ont précédée. Le déséquilibre démographique de ce régime de retraite s'aggrave ainsi rapidement d'une année sur l'autre : entre 1980 et 1988, le nombre de cotisants pour un retraité est tombé de 4 à 2 (tableau 6).

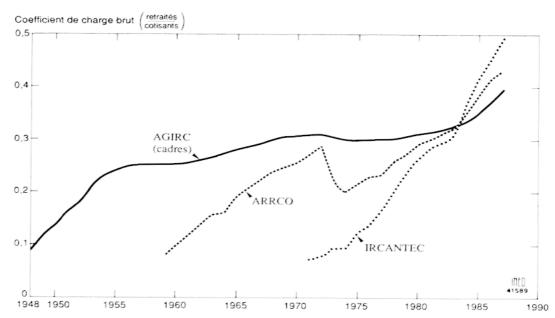


Figure 7. – Évolution comparée du coefficient de charge démographique brut des principaux régimes complémentaires de retraite.

La situation de l'IRCANTEC est sensiblement plus dégradée que celle de l'AGIRC ou de l'ARRCO (figure 7) qui, l'une et l'autre, comptent un nombre de cotisants par actif de l'ordre de 2,5.

III. - Essai d'interprétation et de récapitulation

La détérioration de la situation des régimes de retraite tient, pour une large part, à un phénomène spécifiquement français : la stagnation séculaire de l'emploi. Les principaux pays industriels du monde connaissent, en effet, une tout autre évolution : depuis 1946, le volume de l'emploi a augmenté de moitié en RFA, doublé au Japon et aux États-Unis, cependant qu'en France, la variation est de l'ordre de 10 % seulement. A cette donnée structurelle, il faut ajouter, depuis la récession économique entamée en

1973, les effets d'une politique de régulation du marché du travail caractérisée par l'éviction massive des travailleurs vieillissants. En mars 1988, le nombre d'inactifs âgés de plus de 50 ans s'élève à 11,75 millions, soit plus de 20 % de la population totale; le taux d'activité du groupe d'âges "60 ans et plus" est tombé à 7,9 %; dans la tranche d'âges 60-64 ans, l'emploi masculin est devenu tout à fait minoritaire puisque 1 homme sur 4 continue à travailler en 1988 au lieu de 3 sur 5 en 1973. La récession économique a accéléré la chute des taux d'activité aux âges élevés, notamment chez les hommes, davantage concentrés dans les secteurs touchés par les restructurations industrielles (tableau 7).

TABLEAU 7. – ÉVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITÉ PAR SEXE ET ÂGE EN FRANCE AU-DELÀ DE 50 ANS DEPUIS 1954

Groupe	19	1954		1973		1988	
d'âges	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
50-54 ans	94,5	46,0	93,7	51,2	90,2	60,4	
55-59 ans	84,0	43,0	82,3	42,9	67,3	45,3	
60-64 ans	71,5	35,0	61,8	32,5	25,4	17,9	
65-69 ans	52,5	22,0	22,8	11,8	8,0	4,0	
70-74 ans	35,0	13,0	8,5	4,7	3,7	1,7	
75 ans et plus	18,5	8,5	3,7	2,0	2,0	0,6	

Sources: INSEE: Recensement de 1954 et enquêtes sur l'emploi de 1973 et 1988.

Les données statistiques fournies par les différents régimes ne sont, nous l'avons vu, indicatives que par leurs tendances; elles doivent, avant tout, être considérées isolément; elles ne sauraient être agrégées pour aboutir à un décompte du nombre de retraités vivant sur le territoire national : un même individu peut recevoir plusieurs pensions de différents régimes, selon les aléas de sa trajectoire professionnelle; par ailleurs, nombre de retraites sont versées hors de France. Aussi est-il nécessaire de recourir à une source unique partant de l'individu comme unité statistique. C'est le cas de l'enquête annuelle sur l'emploi menée par l'INSEE. Le nombre total de retraités - ou, plus exactement, le nombre de personnes se déclarant comme tels – est ainsi connu, année par année, depuis 1975⁽⁷⁾. S'agissant d'opérations de recensement, l'effectif des retraités de plus de 50 ans n'a été dénombré qu'au dernier recensement de 1982; cet effectif est assez proche de celui que donne l'enquête sur l'emploi réalisée le même mois (mars): 7,436 et 6,834 millions respectivement (soit 8,8 % de plus au recensement). L'écart concerne surtout les femmes, qui se déclarent plus volontiers retraitées au recensement (3,816 millions) qu'à l'enquête sur l'emploi (3,330 millions).

⁽⁷⁾ Il s'agit d'individus se déclarant «retraités, retirés des affaires».

Voici donc, brossée à grands traits, l'évolution du nombre de retraités de plus de 50 ans d'après la série des enquêtes sur l'emploi :

1975	5 697 975
1979	6 406 243
1982	6 833 557
1985	7 572 874
1988	8 140 990

L'augmentation de la population retraitée est continue. Le passage des cinq classes creuses nées en 1915-1919, environ deux fois moins nombreuses que les classes d'âge encadrantes, aux âges de cessation définitive d'activité ne s'est pas traduit, comme on aurait pu l'attendre, par un fléchissement du nombre de retraités. Il a, au contraire, été mis à profit pour anticiper les fins de carrière. La part de la population âgée de plus de 60 ans dans la population active totale est devenue négligeable : 3,5 % en 1988 (au lieu de 8,5 % en 1973 et 11,2 % en 1954), alors même que le poids relatif de la fraction âgée ne faisait que croître au sein de la population adulte. Ainsi, la période 1975-1982, qui a vu le passage des classes creuses de la première guerre mondiale aux âges de la retraite se caractérise-t-elle par un accroissement de 20 % du nombre total de retraités. Sur l'ensemble de la période 1975-1988, le nombre d'actifs occupés n'a augmenté que de 1,6 % (21,508 millions en 1988, 21,164 millions en 1975); encore faut-il souligner que, compte tenu de la montée de l'emploi à temps partiel, le nombre d'actifs pleins, donc de cotisants complets, a vraisemblablement diminué de façon notable. Le nombre global de cotisants par retraité n'est cependant plus, en 1988, que 2,6; en 1975, il était 3,7. Le nombre de quinquagénaires retraités a plus que doublé (234 993 en 1975, 497 099 en 1988); le vieillissement démographique n'intervient, dès lors, que de façon mineure dans cette évolution. Le changement de comportement ressort clairement à la lumière de la variation du pourcentage de retraités dans les groupes d'âges 50-59 ans et "60 ans et plus".

		Pro	portion de retra	ités par sexe et	âge	
Année		50-59 ans		,	60 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1973	6,3	2,9	4,6	71,9	48,0	57,9
1988	11,9	5,0	8,3	87,3	62,1	72,2

C'est l'avancement et l'extension de la retraite qui sont à l'origine du déséquilibre des régimes, puisque la proportion de retraités s'est accrue des trois quarts entre 50 et 60 ans et d'un quart au-delà de 60 ans. Entre 1975 et 1988, le nombre de retraités de plus de 60 ans a augmenté de 40 % (5,463 millions en 1973; 7,644 millions en 1988), cependant que la population totale de ce groupe d'âges augmentait près de quatre fois moins vite (11,6% seulement).

Conclusion

Malgré la politique d'anticipation massive des départs en retraite, qui a surtout affecté la population masculine, la proportion des femmes parmi les retraités s'accroît et elle représente près de la moitié de l'ensemble (48,6 % en 1988). L'élévation des taux d'activité économique des femmes à partir des générations nées dans les années 1930 et l'aggravation de la surmortalité masculine, notamment de l'écart d'espérance de vie à l'âge de départ à la retraite entre les deux sexes (à l'âge de 60 ans, l'avantage féminin est passé de 3 ans en 1950 à plus de 5 ans aujourd'hui) vont renforcer cette tendance. Les statistiques des régimes de retraite sont très insuffisamment différenciées selon le sexe des personnes concernées, mais l'évolution sociologique (montée du travail professionnel féminin, recul du mariage et diversification des formes d'union) laisse penser que l'on s'achemine inéluctablement vers une individualisation des droits à la sécurité sociale et donc vers une lente extinction des pensions de droit dérivé (pensions de veuves principalement).

Compte tenu de l'influence, déterminante à long terme, du niveau de fécondité sur la viabilité des systèmes de retraite⁽⁸⁾, il est souhaitable que la contribution à la reproduction soit désormais valorisée de façon substantielle – et non plus marginale comme jusqu'à présent – dans le calcul des droits à la retraite. Une telle proposition ne fait que répondre à un syllogisme : à l'échelle du temps historique, c'est bien la reproduction démographique qui, en définitive, conditionne la production économique.

Jean-Claude CHESNAIS.

⁽⁸⁾ Sur ce point, voir N. Keyfitz, "The demographics of unfunded pensions" European Journal of Population, 1985, vol. 1, pp. 5-30.

CHESNAIS Jean-Claude. - L'évolution démographique des principaux régimes de retraite en France depuis 1950.

Les retraites représentent environ 1/8 du PIB et près de 1/6 du revenu disponible des ménages. Si les données financières relatives à l'assurance vieillesse sont bien connues, tout au moins à court terme, il n'en est pas de même pour les cotisants et les bénéficiaires : le système de sécurité sociale est un ensemble très complexe, formé d'organismes juxtaposés, cloisonnés. Le propos de cet article est de contribuer à éclairer cette zone d'ombre, en reconstituant l'évolution à long terme (depuis 1950) des effectifs de cotisants et de retraités pour les principaux régimes de base et régimes complémentaires, et de présenter l'évolution comparée de la charge de ces différents régimes. Dans tous les cas, le nombre de bénéficiaires enregistre une hausse plus ou moins forte, cependant que le nombre de cotisants subit des évolutions contrastées, le plus souvent défavorables, d'où un alourdissement de la charge des régimes. Cette tendance est liée à un phénomène spécifique à la France : la stagnation séculaire de l'emploi, doublée, depuis la récession économique entamée en 1973, d'une politique d'éviction massive des personnes âgées du marché du travail. L'enquête annuelle sur l'emploi montre ainsi que le nombre de retraités n'a cessé de croître depuis 1975, même lors de la phase de passage des classes creuses 1915-1919 aux âges de la retraite, et que le nombre de cotisants par retraités est tombé de 3,7 à 2,6 entre 1975 et 1988.

CHESNAIS Jean-Claude. - Demographic Trends in the Principal Retirement Schemes in France since 1950.

Retirement benefits represent approximately one-eight of the GDP and one-sixth of available household income in France. Although financial information on retirement insurance is available, at least over the short term, this is not true of information about contributors and beneficiaries: the social security system is very complex, and consists of a number of distinct parts which are juxtaposed. The aim of this paper is to shed some light on this sector, by reconstituting long-term trends (since 1950) in the number of contributors and retired persons in the principal basic and supplementary retirement schemes, and to present a comparative analysis of the burden of these various schemes. In all cases, the number of beneficiaries rose more or less steeply, while the number of contributors tended to vary, most often downwards, thus causing a substantial increase in their burden. This tendency is associated with a phenomenon peculiar to France: the secular stagnation of employment, accompanied, since the economic recession which began in 1973, by a policy of massive eviction of older people from the labour market. An annual employment survey shows that the number of retired persons has been rising continuously since 1975, even when the much smaller cohorts of 1915-19 reached retirement age, and that the ratio of contributors to retired persons has fallen from 3.7 to 2.6 between 1975 and 1988.

CHESNAIS Jean-Claude - La evolución demográfica de los principales regímenes de retiro en Francia desde 1950.

Las jubilaciones representan alrededor de 1/8 del PIB y cerca de 1/6 del ingreso disponible de los hogares. Si los datos financieros relativos al seguro de vejez son bien conocidos, al menos a corto plazo, no sucede lo mismo respecto de los cotizantes ni de los beneficiarios: el sistema de seguridad social es un conjunto muy complejo formado de organismos yuxtapuestos, compartimentados. El propósito de este artículo es contribuir a clarificar esa zona obscura, reconstituyendo la evolución a largo plazo (desde 1950) de los efectivos de cotizantes y de jubilados de los principales regímenes de base o complementarios, así como presentar la evolución comparada de la carga según los diferentes regímenes. En todos los casos el número de beneficiarios registra un incremento más o menos fuerte, al tiempo que el número de cotizantes muestra contrastadas evoluciones, en la mayoría de los casos desfavorable, de donde se sigue un aumento de la carga de los regímenes. Esta tendencia se halla ligada a un fenómeno específicamente francés: el estancamiento secular del empleo, a lo que se añade, desde la recesión económica iniciada en 1973, la politica de evicción masiva del mercado de trabajo de las personas de edad. La encuesta anual sobre el empleo muestra que el número de jubilados no ha dejado de incrementarse desde 1975, inclusive durante la fase de pasaje de las generaciones menos numerosas 1915-1919 a la edad del retiro, y, que la proporción de cotizantes con respecto a los jubilados descendió de 3.7 a 2.6 entre 1975 y 1988.